

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

PRIX DES ANNONCES

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

TOUT MAUVAIS CAS EST NIABLE

Qui ne connaît cet axiome: Tout mauvais cas est niable!

A plusieurs reprises, notre clergé s'est vu accusé de faire de la politique même militante. Il n'est pas besoin d'ajouter que des dénégations formelles furent vite opposées à de pareilles allégations: d'où tout mauvais cas est niable.

C'était dans l'ordre des choses et le clergé est moins disposé que jamais à avouer ses méfaits, ses erreurs ou ses méprises.

Au temps où M. Louis Légasse exerçait une dictature souveraine sur l'ancien Conseil municipal, et où il pouvait dire le Conseil municipal, la Chambre de commerce, le Conseil d'Administration, c'est moi, M. le curé Légasse faisait tenir en bon endroit que toutes ses sympathies personnelles allaient droit à des personnalités qui n'étaient pas des partisans de son frère Louis: c'était bien là faire de la politique: se servir de ceux qui étaient au pouvoir et flatter les autres pour les museler. C'est ce qui s'appelle de la politique opportuniste nouveau genre.

Ce cas est encore niable, mais comme nous n'avons pas l'habitude d'avancer des faits que nous ne soyons à même de prouver, nous sommes prêts à le faire quand enfin nos adversaires seront disposés à contredire ce que nous mettons en avant.

Alors nous dirons où et quand, et quel a été le porte-parole d'un tel langage.

En temps et lieu, nous avons également dit que nous savions ce que devait être l'attitude du clergé au cours de l'élection à la délégation. Le programme qui nous avait été annoncé, a été accompli et rien de ce qui avait été prédit n'a été omis.

L'opposition faite au Conseil municipal avec lequel on ne daigne même pas entrer en pourparlers, qu'au contraire, on essaie de déconsidérer aux yeux de la population, c'est encore faire acte de politique en cherchant à dépréciier les uns pour éléver les autres.

Avec l'ancien Conseil municipal, il existait déjà une sorte d'entente même

officielle au sujet de la construction de l'église, dont les plans devaient lui être soumis, de même que l'on était tombé d'accord pour décider de faire l'église sur l'ancien emplacement agrandi du terrain du palais de justice. On se vantait même d'en avoir obtenu la cession quand la demande en était à peine formulée ou tout au moins mal formulée.

Avec le nouveau Conseil municipal, on ne veut avoir aucun rapport, on voudrait le remettre en tutelle comme il était jadis où son autorité n'était que nominale.

UNE AFFICHE SANS PAREILLE

Pour une affiche sans pareille, c'en est une: pas de signature et on ne sait à qui elle s'adresse. Ses auteurs se qualifient d'un groupe de chrétiens peu fervents sans doute, puisqu'ils n'ont pas voulu courir les risques, en se faisant connaître, soit de recueillir la palme des martyrs, soit celle de la béatification.

En un mot, c'est trop de modestie pour un chef d'œuvre de ce genre, qui ne devrait pas rester enfoui sous le voile de l'anonymat, cet anonymat que l'on nous a tant reproché, qui dans la circonstance ternit la gloire littéraire d'une telle collaboration.

Quant au substantiel de l'affiche, à son contenu autrement dit, il faut avouer qu'il n'a pas été conçu sous l'inspiration de l'esprit des Saints Pères de l'Eglise.

Ce que l'on peut affirmer sans crainte de se tromper, c'est que la conception de cette affiche émane d'âmes fortement troublées, car la confusion y règne d'un bout à l'autre, au point de la rendre incompréhensible pour le vulgaire.

Dans sa partie principale, on a oublié de faire usage de la négation (pas ou aucune) omission qui détruit le sens véritable de la phrase.

Au secondo, on se dit au **23 de ce mois**, quand l'affiche elle-même ne porte que la date du 3 septembre. Cette dernière date du 3 en arrière de onze jours

sur celle de l'affichage, tandis que la date du 23 est en avant de dix jours: c'est ce qui s'appelle battre la breloque.

Au point de vue de la décence, la fin laisse beaucoup à désirer en ne s'adressant qu'à un public féminin, dont par un remords de conscience on voile imparfaitement le q avec un c.

Le style et l'esprit sont d'un genre tout spécial: il n'y a rien d'affirmatif ni de négatif, tout est conçu sous la forme interrogative. Malgré soi, on se croirait à confesse ou avoir affaire à un interlocuteur dont la seule préoccupation serait de vous tirer les vers du nez.

Comme les allocutions bétonnières de M. l'abbé Légasse, cette affiche anonyme, dont il est plus que l'inspirateur, n'a qu'un but, jeter le trouble dans la population et faire naître la zizanie au sein même des familles sous le prétexte d'une question religieuse quand elle n'est qu'administrative.

Ceux qui veulent bâtir l'église et se faire rendre des comptes, comme ils en ont le droit par leurs mandats de conseillers municipaux, sont aussi religieux, pour ne pas dire plus, que ceux qui, dix fois par jour, font le scandale de méconnaître les principes de toute religion, catholique ou autre.

Non seulement M. l'abbé Légasse n'a pas fait de propositions au Maire, mais c'est lui qui, renversant les rôles, a demandé à M. Daygrand de lui faire des propositions, ce dont le maire n'avait pas mission,

Quant aux récriminations politiques faites en chaire, elles sont si peu contestables que M. le Gouverneur a été obligé d'inviter M. le Curé à ne pas les renouveler. Cette défense a été salutaire et souveraine, car depuis, aucune allusion politique n'est tombée du haut de la chaire. Au contraire, pour excuser en quelque sorte ce qui s'était passé, le plus éloquent des vicaires a commenté à deux messes ce qu'était l'orgueilleux, qui de parti-pris ne connaît ni les règlements ni les lois. A qui s'adresse cette leçon? A celui qui est chargé de faire respecter la loi? ou à celui qui veut toutes les enfreindre? Le doute n'est pas possible.

TOUPET ET CYNISME

M. Louis Légasse, étant inculpé d'infractions graves à la loi, a été, comme cela arrive souvent à nombre de justiciables sur le sol français, mis en état d'arrestation. Puis, il a été, ainsi que cela arrive aussi, **mis en liberté provisoire sous caution**. Cette affaire n'est point terminée. Elle ne fait pour ainsi dire que commencer. Tout le monde sait à Saint-Pierre que M. Jolivet ex-associé de M. Légasse, est en fuite parce que, après examen de sa comptabilité, le Parquet avait constaté que pour monter la dite société, il avait, par un inventaire faux, trompé ses commanditaires. M. Louis Légasse a été et est encore l'objet d'une instruction pour complicité et usage de faux.

Savez-vous ce que ce dernier personnage a inventé pour donner le change aux commerçants du Canada et de Saint-Jean?

C'est monstrueux et bête à la fois: il paraît qu'à Saint-Pierre et Miquelon il y aurait des questions de race, que les magistrats et certains avocats ne seraient pas de la même race que le dit Légasse, que nous autres qui constituons le parti opposé aux appétits et aux combinaisons trop audacieuses de M. Louis Légasse, nous ne serions pas de la même race que l'individu, et que ses démêlés avec le parquet et les gendarmes—auxquels pourtant nous n'avons assisté qu'en spectateurs indifférents et dédaigneux—auraient pour cause «une question de couleur».—Oyez plutôt pour juger du cynisme du personnage les articles qu'il a adressés au «Canada» de Montréal et à divers journaux d'Halifax et de Saint-Jean.

On ne saurait pousser le bluff et le toupet plus loin et se payer plus audacieusement la tête des braves gens du Canada et de Terre-Neuve. Ignorent-ils à ce point ce qui se passe à côté d'eux, dans notre petite colonie de Saint-Pierre, pour qu'on ose tenter de leur faire croire que chez nous il y a des questions de race?

Nous ne connaissons ni hommes de couleur, ni normands, ni bretons, ni basques ni corsos dans la démocratie française. Nous sommes tous des Français au même titre, et sans aucune autre distinction que celle de l'intelligence et de la moralité. M. Louis Légasse affichait ce principe—c'est le mot—quand, pour donner une nouvelle preuve de sa délicatesse bien connue, il se recommandait, dans ses placards électoraux, contre M. Delmont, de M. Gerville-Réache député de la Guadeloupe, de M. Knight, sénateur de la Martinique et de M. Henrique Ursleur, député de la Guyane. Ces distingués citoyens lui avaient, en réalité, fait beaucoup d'honneur en agrément, en certaines circonstances, ses suppliques et celles de M. l'abbé Christophe Légasse, son frère.

Aujourd'hui que la roue tourne, que les électeurs ont lu dans le jeu de M. Louis Légasse, et que le parquet fourre le nez dans ses combinaisons commerciales, le voilà qui enfourche pour les Canadiens, et les Terre-Neuviens le dada de la question de race. Pauvre homme! Vraiment il fait pitié. C'est à lui souhaiter d'obtenir la protection des «hommes de couleur» dont il se recommandait naguère, pour sortir du mauvais pas où il est. Et c'est à lui souhaiter d'avoir pour les convaincre de son innocence en toute chose, autant d'intelli-

gence et autant d'éloquence qu'eux mêmes. Mais puisqu'il parle de race, ne pourrait-on pas dire qu'il y a deux espèces d'hommes, dans l'humanité: les hommes intelligents et propres, et les hommes malpropres et bêtes. De quelle catégorie est-il?

P. S.—Inutile d'ajouter au «Canada» que M. Louis Légasse n'est pas plus député qu'il n'est la victime de «question de race». Il est simplement délégué *in partibus* au conseil supérieur des colonies, ce qui n'est pas la même chose. Il est député à peu près comme son frère est évêque.

Halifax, 25.—Une grande excitation a régné durant plusieurs semaines aux îles Saint-Pierre et Miquelon au sujet de l'arrestation du député Légasse. Le steamer «Pro Patria» nous a rapporté l'autre jour des détails sur ces troubles, qui semble provenir uniquement d'une «question de couleur».

M. Légasse, après une lutte, très vive, fut réélu pour la troisième fois comme représentant de la colonie de St-Pierre au parlement Français.

La victoire fut très contestée, mais M. Légasse finit par défaire son adversaire, M. Delmont, un homme de couleur, par une forte majorité.

Le juge, en-chef de St-Pierre est aussi un homme de couleur. Depuis les élections M. Légasse eut avec le juge et les gens de sa race de grandes difficultés. Par diverses machinations, on parvint à le faire arrêter, d'un manière absolument arbitraire et illégale.

Il fallut l'intervention du ministre des colonies de France pour le faire libérer.

On lui a fait à cette occasion une grande démonstration, qui dura jusqu'à minuit passé.

M. Légasse s'embarque ces jour-ci pour la France.

Extrait du journal le «Canada»

ENCORE LA BALEINE

Cette pauvre baleine en a-t-elle fait dire des mots? A-t-elle fait lancer des accusations de partialité même contre ceux qui ne conseillaient que la prudence?

Comment expliquer aujourd'hui que les Anglais de Terre-Neuve pétitionnent auprès de leur gouvernement colonial pour faire disparaître ces établissements?

Il paraît que les eaux sont tellement empoisonnées par les écoulements qui s'échappent des baleines mortes, que tout poisson a disparu dans une zone malheureusement trop étendue pour les pauvres pêcheurs de ces localités.

Le linge que l'on étend dehors à sécher est jauni par les gaz qui se répandent aux environs.

Pour bien prouver à nos lecteurs que nos critiques ne sont entachées d'aucune partialité, nous reproduisons ci-dessous

un article de Monseigneur Fallize, caïre apostolique de Norvège, intitulé

La Pêche à la Baleine:

Le bateau se remet en marche vers la petite île de Skaarœ, où se trouve une fonderie d'huile de baleine. Elle s'annonce de loin par des débris graisseux, qui nagent sur la mer. Là où nous débarquons, la côte rocheuse est tellement couverte de graisse qu'il faut marcher avec précaution pour ne pas tomber. En même temps que nous, arrive un des bateaux à vapeur qui font la chasse à la baleine, et il remorque précisément un magnifique cétacé de 50 pieds de long. Vous savez que la baleine, quoiqu'elle ait l'aspect d'un gigantesque poisson, est, en réalité, un mammifère, qui, après une gestation d'environ dix-huit mois, met au monde un petit mesurant plus de 4 mètres de longueur, que la mère allaite pendant deux années. Une baleine atteint jusqu'à 80 et même 90 pieds de longueur et un poids de 110,000 kilog. Celle qu'on amena, pouvait peser 65,000 kilog. et fournir 27,000 kilog. de lard, donnant 22,000 kilog. d'huile, et 1,500 kilog. de fanons. Elle valait de 5,000 à 6,000 francs.

Ce géant dévore par jour de vingt à trente tonnes de poissons. Pour les prendre, il ouvre son énorme mâchoire, y laisse pénétrer l'eau avec les poissons qu'elle contient, la ferme ensuite, fait passer l'eau par ses fanons comme par un filtre, et engloutit la bouchée, tandis que le liquide est lancé comme une fontaine par une ouverture qui passe à travers son crâne. Ce jet d'eau cause sa perte. Comme la baleine doit de temps à autre monter à la surface pour respirer, ce jet révèle de loin sa présence. Sur le devant du bateau qui la chasse, se trouve un canon chargé, non pas d'un boulet, mais d'un énorme harpon, attaché lui-même à l'embarcation par une corde enroulée autour d'une poulie. L'extrémité du harpon, est munie d'une bombe remplie de matières explosives. Au moment où la baleine paraît, on décoche le harpon; elle plonge. La corde qui tient le harpon lié au bateau, se déroule. Quand elle est entièrement débordée, elle se tend et tire en arrière le harpon enfoncé dans le corps de l'animal; alors les deux branches du harpon, trouvant de la résistance, s'ouvrent écrasent par ce mouvement l'amorce fulminante, et la bombe éclate dans le poisson et le tue. L'animal mort remonte à la surface de l'eau; il est attaché au bateau et trainé à la station, où il est dépecé. On cuît le lard pour en tirer l'huile, les fanons sont livrés au commerce et la viande, aussi belle que celle du bœuf, ainsi que les autres restes, sont convertis en guano, de sorte que rien n'est perdu.

Pour donner une idée de la force de ces monstrueux cétacés, je vous dirai que, il y a trois ans, une baleine blessée a trainé pendant quarante-six heures derrière elle le bateau à vapeur qui ne voulait pas la lâcher; mais il la perdit quand même, parce que la corde se bri-



sa. L'année suivante, une autre baleine blessée se tourna contre le bateau et en fin-ça le flanc, d'un seul coup de tête, de sorte que le bateau coula à pic en dix minutes.

JULLIEN BLACKBOULÉ avec 100 voix contre 2,000

Pauvre Jullien ! Ce n'était pas assez qu'il ait eu tous les déboires que l'on sait dans son gouvernement de notre colonie.

Arrivé à Blois, aussi bluffeur qu'il en était parti (ce qui n'est pas peu dire) notre cher gouverneur a voulu, ne doutant pas encore des destinées de son étoile, se refaire une virginité d'homme public en se présentant aux élections du conseil général.

Mal lui en a pris, car ses adversaires lui ont opposé les aménités dont le Réveil l'avait gratifié.

Notre gros sel a fait son effet, le pauvre Jullien s'est effondré comme une outre dégonflée, tant son échec a été piteux.

Au lieu d'être une épave du suffrage universel, ce n'est plus qu'une vieille loque ballotée par les tempêtes politiques.

Il ne reste plus qu'une ressource au gouvernement, c'est de le mettre dans un musée d'antiquités, comme curiosité historique.

Ceux qui espéraient le revoir à Saint-Pierre seront donc obligés de faire le voyage et pour leurs dix sous le musée Grévin leur exhibera la pose en cire de l'homme qui avait le geste si foudroyant et la mine si piteuse quand apparaissait son complice.

CONVERSATION SURPRISE

— Eh bien, vieux mikado de mon cœur ! l'as-tu lue ?

— La quoi ? . . .

— Mais l'affiche, parbleu !

— L'affiche ? . . . quelle affiche ? . . . y en a partout des affiches : des blanches, des bleues et des rouges qui font vendre des maisons, des bateaux et quelquefois des bêtes à corne.

Je ne te parle pas de celles là, mais de celle couleur brique qui est datée du 3 septembre, qui a été collée sur les murs le 14 et qui raconte des choses qui se sont passées le 23, lequel 23 n'arrivera que dans 8 jours.

— Oh, j'y suis, not'maitre. Vous voulez parler de celle qu'est signée "Un groupe de crétins" et qui n's'adresse à personne. Eh ben oui, j'l'a zai lue et qu'j'y ai rin compris, mais rin de rin ! C'est comme qui dirait un sermon sul'ciment fermé.

— Ciment fermé ? . . . ciment arrrmé, animal !

— Fermé, arrrmé ou désarrmé, c'est tout comm'pour moë et pis j'crè ben qu'e'ti là qu'en parles à la messe n'y comprend rin

nitou. C'est p't-être pass qu'il n'est pas pus malin que moë . . . mais vous, patron, qu'êtes zun savant, qui qu'veus en pensez de c't'affiche ? Faut vous dire que l'jour d'avant zhier, j'étais près d'un'bande dans qui y avait Aliboron, Barbapoux, P'tit Jacques, l'père Lutrin, Cachalot, la mère Belœil et un tas d'autres qui d'visaient sur c't'affiche et qu'j'ai ben vu qu'en comprenaient point zun mot. C'est pourtant des savants et des malins ceux-là ! J'veus en prie, patron, qui qu'alle signifie c't'affiche des crétins ?

— A te dire vrai, je n'en sais rien. Cette affiche, la grande affiche, qui est signée "un groupe de chrétiens" et non de "crétin", comme tu le dis, si irrévérencieusement, n'a pu sortir que de la plume de l'empereur car elle est écrite en castarote, patois que les érudits des polyglottes n'ont jamais pu apprendre ni comprendre et qui, du reste, ne s'apprend qu'en tétant sa nourrice. Encore faut-il que celle-ci soit elle-même castarote. Va trouver l'empereur, prosterné-toi à ses pieds et, si tu l'implorres avec ferveur, peut-être te fera-t-il la grâce de te renseigner si toutefois tu peux arriver à comprendre son patois.

— Ah ben oui ! pas souvent qu'j'irai me mettre à genoux d'vant c't'individu-là ! Empereur, qu'vous l'appelez ? . . . Empereur des gogos à qui qu'il a fait accroire que le soleil était embossé à quate'zamarres à un endroit qui zappellent Bachuchary et qu'c'était d'la qu'yénait la lumière qu'nous éclaire. — Oui, v'là d'qu' qu'il est l'Empereur.

AU CI-DEVANT AUGUSTE NORGEOT GÉNÉRAL EN CHEF de l'armée du Salut

Le dit sieur Norgeot par exploit d'huisier, nous a adressé une tartine qu'il dit être de son crû pour se plaindre de ce que nous nous occupions encore de son auguste personne ; c'est cependant un homme public dont on a usé et abusé à toutes les sauces : tantôt pour, tantôt contre.

Saint-Pierre le 14 Septembre 1904

M. le Directeur-gérant du
Réveil Saint-Pierrais

On se plaît encore à s'occuper de mon humble personne dans l'article qui sous le titre : La pétition qui a parue dans le dernier numéro de votre Journal.

Ne sachant qu'el est le rédacteur de cet article. Je m'adresse à vous et vous prie d'insérer ma réponse retificative dans votre prochain numéro, et ce conformément à la loi du 29 Juillet 1881.

Il est d'abord inexact que monseigneur Légasse m'ait mis à la tête de sa pétition — C'est moi a son insu qui ai pris l'initiative de cette pétition sur la demande d'un groupe de Paroissiens et dans le but même de donner le plus vite possible du travail aux ouvriers Saint-Pierrais après la triste campagne de cette année.

La mémoire de Monsieur l'abbé Letournoux que j'ai du reste toujours respecté comme prêtre n'a rien à voir dans cette affaire.

Et comme plusieurs fois dans le Réveil Saint-Pierrais vous m'avez accusé de l'avoir insulté. Je tiens à savoir comment je l'ai insulté et qu'elles insultes je lui ai dites ?

Puisque l'on prétend que je suis l'homme de toutes les besognes il y en a entr'autres une que je ne fais pas, c'est celle d'insulter publiquement des prêtres, des femmes et des veillards ; d'autres à ce point de vue-là me remplacent avantageusement.

je suis, paraît-il un quidam, un être hideux, qui crache du venin et pour lequel on n'a que du dédain.

Le dédain du rédacteur en question peut être ? de ce Monsieur qui doit être assurément très beau, ne connaître que les crachats des autres et penser avoir certainement l'estime de tous et peut-être même des mille soixante sept paroissiens qui ont signés la pétition pour avoir l'église. (Ne comptons pas les paroissiennes qui ont encore signé en plus grand nombre et dont votre Journal fait fi.)

Recevez Monsieur, mes salutations empressées,

A. NORGEOT

Pour copie conforme, l'Huissier

L. HEGUY

L'impeccable Norgeot, aux abajoues pentlantes, a servi tant de maîtres, a été tant de fois le serviteur du premier venu qu'il a perdu la mémoire des besognes dont il se chargeait.

Ainsi, il ne se souvient plus d'avoir vilipendé et fait vilipender M. l'abbé Tibéri qui se vit obligé de lui faire fermer sa porte ! Il ne se souvient pas non plus d'avoir apostrophé le Père Letournoux ainsi : je me couvre de mon melon parce que le citoyen Letournoux se permet de garder sur sa tête une coiffure appelée calotte. Il ne souvient pas non plus avoir été sifflé par l'assistance à l'occasion de cette impertinence. Qui est ce qui a encore promené une pétition en 1893 contre le même Père Letournoux, si ce n'est encore ce même Norgeot !

Il s'est fait l'instrument de tant de dénonciations calomnieuses qu'il ne doit pas se les rappeler tant elles sont nombreuses ? celles du 10 août 1895 et du mois de septembre 1897 devraient être encore présentes à sa mémoire. Dans cette dernière, il s'était donné pour complice, un récidiviste ayant quatre condamnations pour délits de droit commun : est-ce assez se disqualifier !

Si la liberté de la presse le permettait, on en relèverait bien d'autres à l'adresse de l'honorabile M. Norgeot qui ne se figure pas que nous ayons rien oublié, ni que l'envoi de l'huissier puisse nous empêcher de qualifier ses actes comme ils le méritent.

M. Norgeot, comme bien d'autres de son espèce, fera en sorte de laisser les citoyens honorables circuler librement sur la voie publique sans les honorer de ses invectives, sans quoi nous nous ferons un malin plaisir de faire prendre l'air à tous ses méfaits que nous raconterons sous les formes les plus attrayantes à seule fin d'intéresser nos lecteurs et de lui être agréable. Il doit se douter que nous sommes bien documentés.

Ces réflexions dispensent de rappeler à M. Norgeot où se trouvent les insulteurs des prêtres, des femmes et des vieillards? Au sujet des femmes, son maître d'aujourd'hui pourrait lui rafraîchir la mémoire de ce dont tout Saint-Pierre a été témoin un certain lundi de janvier. Quant aux prêtres et aux vieillards, nous les avons si peu insultés que ce sont eux qui ont fait insulter nos amis le lendemain de l'arrivée de M. l'abbé Légasse.

Charité d'une Bigote

Madame du Beauregard, l'un des piliers de la nouvelle religion dont M l'abbé Légasse s'est sacré Pape, rencontre, lundi dernier, un des plus zélés vendeurs du Réveil, le jeune Tauquy, qui allait boitant légèrement.

« Ah, tu boîtes, petit impie ! dit « la bigote, c'est bien fait et tu n'en as pas encore assez. C'est le bon Dieu qui t'a puni pour avoir vendu un mauvais journal comme le Réveil et j'espère bien que tu ne te guériras point ». —

Consolez-vous, la petite mère ! Tauquy court aujourd'hui comme un lièvre et il ira vous vendre ce tantôt ce damné Réveil dont vous vous pourlèchez en cachette de votre empereur.

ANNONCES & AVIS

AUX VOYAGEURS

Le Réveil est heureux de porter à la connaissance des voyageurs Saint-Pierrais que la Compagnie Générale Transatlantique a réduit momentanément le prix des passagers, de New-York au Havre, comme suit :

Par la Lorraine et la Savoie

1^{re} classe

Cabines intérieures ... 60 dollars

Cabines extérieures ... 80 dollars

2^{me} classe 40 dollars

Pour tous les autres paquebots

1^{re} classe

Cabines intérieures ... 40 dollars

Cabines extérieures ... 60 dollars

2^{me} classe 30 dollars

M. Th. Clément, agent de la Compagnie, à Saint-Pierre, délivrera des billets de passage et se fait un plaisir de donner les renseignements les plus complets à qui lui en fait la demande.

A LOUER

UNE MAISON D'HABITATION

Avec écurie, jardin potager et prairie,
SISE RUES ANGE GAUTIER ET BRUSLÉ

A VENDRE

Meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher. Bureaux. — Glaces et Tableaux. — Poêle et batterie de cuisine. — Vaisselle. — Appareils d'hydrothérapie. Bicyclette gladiateur. — Bouteilles vides et porte-bouteilles. — etc. etc.

A VENDRE

LES GOÉLETTES

GEORGES, INÈS ET ALICE

FACILITÉS DE PAIEMENT

S'adresser à M. Th. Clément

AVIS

M. HARAMBOURE

ENTREPRENEUR

De travaux de maçonnerie

Rue du Barachois (près du lavoir public)

Se recommande par ses prix modérés à tous ceux qui auraient besoin de ses services

L'IMPRIMERIE DU RÉVEIL

Se recommande à ses amis et fondateurs pour les travaux d'impression dont ils se feraienbt besoin; elle s'efforcera de les exécuter dans les meilleures conditions.

